

Le compostage partagé



Vous n'avez pas de jardin ?

Vous avez des épluchures et des restes de repas ?



Le compostage partagé est fait pour vous...

30 % de notre poubelle se compose de déchets organiques compostables. Alors plutôt que de les enfouir, transformons les en bon compost.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon régie SMICTOM en partenariat avec la commune de St André d'Embrun, implante des composteurs partagés répartis sur le territoire de votre commune.

Vous souhaitez vous impliquer dans la gestion du site de votre quartier ?
Merci de contacter Hélène : h.desort@ccserreponcon.com

Fonctionnement des composteurs partagés



Quoi ?



Epluchures



Marc de café et
sachets de thé



Restes de repas



Coquilles d'œufs



Agrumes



Reste de pain

Interdit dans ce bac



Tontes de gazon,
végétaux, pas de
plastiques même
biodégradables, viande,
poisson, cendres

Comment faire ?

1. Verser les déchets de cuisine dans le bac de dépôt
2. Etaler sur toute la surface
3. Recouvrir d'une poignée de structurant

Pour la suite

La régie SMICTOM Serre-Ponçon en partenariat avec la commune se chargent de la suite.

Pour finir

Du compost sera mis à votre disposition pour vos plantes et jardinières.

Un doute ? Une conseil ? Vous pouvez contacter Hélène

h.desort@ccserreponcon.com

ou au 06 16 76 17 41

Communauté de communes de Serre-Ponçon régie SMICTOM Serre-Ponçon
Pole déchets Zone de Pralong – Embrun

www.ccserreponcon.com

04 92 43 76 27/ h.desort@ccserreponcon.com